



PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU Serein & Armançon

Programme d'actions

Juin 2024



Travaillé par les acteurs du territoire lors de groupes de travail thématiques (7 réunions), puis en comité technique, le présent programme d'actions a été validé lors du comité de pilotage du 7 juin 2023.

Ce programme d'actions tente de répondre aux principaux enjeux du PTGE Serein-Armançon, qui sont les suivants :

- Sécuriser l'alimentation en **eau potable** en quantité et qualité ;
- Assurer les besoins des **milieux aquatiques** en quantité et qualité ;
- Réduire l'impact des prélèvements du **canal de Bourgogne** tout en maintenant, autant que possible, les usages de la navigation qui constituent un facteur de développement économique sur le territoire ;
- Faciliter l'abreuvement des **bovins**, dont le pâturage permet le maintien des prairies, nécessaires à une bonne qualité des eaux de surface.

Deux grands objectifs permettent de répondre à ces enjeux en réduisant à la fois la vulnérabilité des usages et la pression sur les milieux :

- **Adaptation** des usages et du territoire aux ressources de demain, à travers le déploiement des solutions d'adaptation fondées sur la nature (SAFN) et la sécurisation ;
- **Réduction de l'ensemble des prélèvements** de 25 % entre 2019 et 2034 (objectif fixé par les Assises de l'Eau).

Le PTGE permet ainsi de décliner sur les bassins du Serein et de l'Armançon la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie, adoptée à l'unanimité par le comité du bassin le 8 décembre 2016 et en cours de révision.

Les actions sont classées dans 7 thématiques, qui correspondent à 6 domaines d'action et à l'amélioration des connaissances, volet indispensable qui viendra nourrir ou compléter les autres actions. Elles sont localisées dans chacun des 7 secteurs du périmètre précisés sur la carte ci-après et sont à effectuer en priorité dans les zones où le niveau de tension est le plus élevé.

Les enjeux concernant les tensions quantitatives et qualitatives s'inscrivent dans le **temps long** et les connaissances, la structuration des acteurs, les financements et la réglementation évoluent en permanence. Ainsi, le PTGE, qui a été élaboré avec les éléments disponibles à un moment donné, devra évoluer régulièrement, la démarche étant évolutive. C'est pourquoi un premier **point d'étape** sera effectué **courant 2025** pour ajuster et compléter le programme d'actions. Cette échéance correspond au début du 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui finance une partie des actions et l'animation du PTGE.

Animation du PTGE

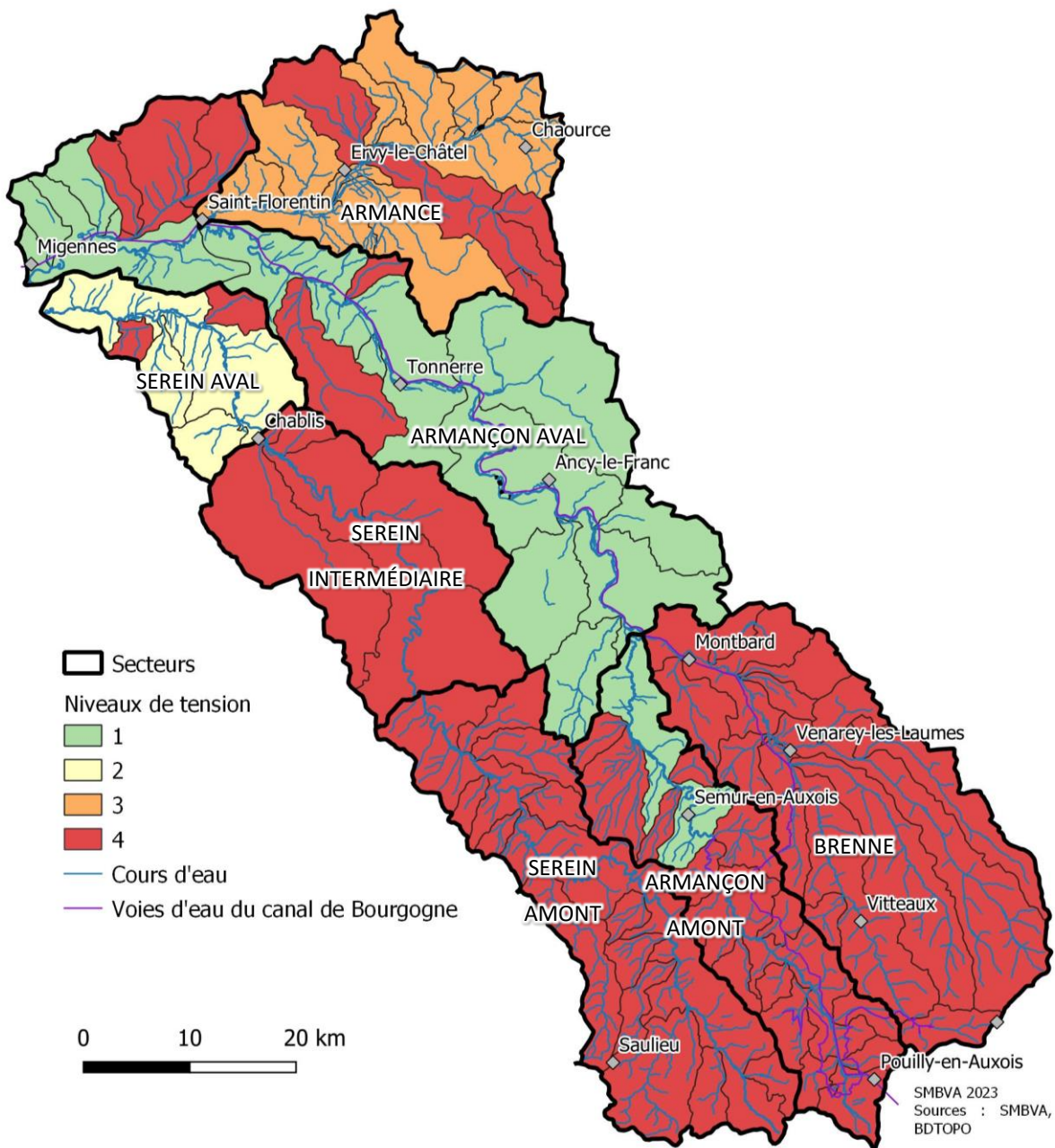
Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre du programme d'actions, une animation dédiée au PTGE à hauteur d'un équivalent temps-plein est mise en place par les syndicats de l'Armançon et du Serein. Cette animation est chargée de :

- Mobiliser les porteurs et les partenaires des projets identifiés,
- Aider au lancement des actions,
- Faire le lien entre les actions,
- Porter certaines actions,
- Suivre l'ensemble des actions et en effectuer un bilan annuel présenté en copil,
- Organiser les sessions du comité scientifique et technique et du comité de pilotage.

Lien entre SAGE et PTGE

Le PTGE Serein-Armançon s'appuie sur la Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'Armançon pour sa gouvernance. Son comité de pilotage est en effet constitué de l'ensemble des membres de la CLE de l'Armançon, auxquels sont ajoutés cinq acteurs du bassin du Serein qui n'y sont pas déjà représentés.

Le PTGE traite le volet quantitatif du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), notamment par l'apport de connaissances et l'organisation de la concertation. Le PTGE a une **visée opérationnelle**, qui est basée sur le **volontariat**. A l'inverse, le SAGE donne des orientations, réglemente les usages de l'eau et la CLE donne des avis sur les dossiers réglementaires. Il a également une mission de connaissance, de suivi et d'évaluation. La capacité à utiliser le levier réglementaire n'est possible actuellement que sur l'Armançon, en l'absence de SAGE sur le bassin du Serein.



Carte 1 : Niveaux de tension quantitative avec utilisation des QMNA5 (débits mensuels minimaux quinquennaux) et sectorisation du PTGE Serein-Armançon

PROGRAMME D'ACTIONS DU PTGE SEREIN-ARMANÇON (2023-2024)

SENSIBILISATION

- 1 Site internet
- 2 Ambassadeurs de l'eau
- 3 **Dispositifs d'économie d'eau** Action prioritaire
- 4 En Quête d'Eau
- 5 La Fresque du climat
- 6 Partenariats éducatifs et classes d'eau

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- 7 Conférence des maîtres d'ouvrages eau potable
- 8 **Réduction des fuites des réseaux AEP** Action prioritaire

AGRICULTURE

- 9 Réaffectation d'anciens captages AEP
- 10 Vêlages d'automne
- 11 Stockage d'eau à la parcelle
- 12 Récupération des eaux pluviales
- 13 Valorisation des haies
- 14 Gestion de l'irrigation
- 15 **Stockage d'eau dans les sols** Action prioritaire
- 16 Aspersion des vignes

CANAL DE BOURGOGNE

- 17 Règlements d'eau des prises d'eau et arrivées d'eau
- 18 Modernisation hydraulique du canal

INDUSTRIELS

- 19 Usages industriels
- 20 Modification des consommations viticoles

MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

- 21 Acquisition de zones humides
- 22 Restauration de milieux
- 23 Réduction de l'impact des étangs

CONNAISSANCES

- 24 Suivi des ressources en eau
- 25 Instrumentation des captages d'eau potable
- 26 Schémas directeurs d'alimentation en eau potable
- 27 Ressources extérieures
- 28 **Diagnostic des bâtiments publics** Action prioritaire
- 29 Modélisation hydrogéologique
- 30 Ressources d'importance
- 31 Instrumentation des prises d'eau et arrivées d'eau du canal
- 32 Soutien d'étiage par le canal
- 33 Caractérisation des usages du canal
- 34 **Etude sur les réservoirs de Pont et de Grosbois** Action prioritaire
- 35 Relevés bathymétriques
- 36 Nouveaux ouvrages de prélèvements
- 37 Réutilisation d'eaux usées traitées (REUT)

Action n°1 **Site internet**

Thématique : Sensibilisation / communication

Type d'action : A lancer

Objectif : Disposer d'un site internet dédié au PTGE

Contexte

La connaissance et la compréhension des dispositifs de gestion de l'eau et des ressources en eau fait encore défaut. De nombreux outils en ligne ou initiatives locales existent et sont à relayer. La création d'un site dédié au PTGE semble nécessaire pour informer et participer à la sensibilisation sur les enjeux quantitatifs essentiellement.

Description de l'action

Relayer les informations sur les sécheresses (arrêtés, restrictions sur les 3 départements, etc.).

Sensibiliser aux enjeux quantitatifs et qualitatifs.

Donner des éléments de compréhension sur le fonctionnement des aquifères et des cours d'eau.

Communiquer sur ce qu'est le PTGE et valoriser les actions en cours ou réalisées.

Présenter les gestes et dispositifs pour économiser l'eau.

Relayer des actions / informations plus larges (Trophées d'économies d'eau, etc.).

Public cible : Tout public

Porteur : SMBVA / SBS

Partenaires : AESN, Région BFC, animation SAGE

Indicateurs : Fréquentation du site

Coût : 5 000 €

Besoin en animation du PTGE : +

Secteurs : tous

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 26

Action n°2**Ambassadeurs de l'eau**

Thématique : Sensibilisation

Type d'action : A lancer

Objectif : Déployer un réseau d'ambassadeurs de l'eau

Contexte

Dans le cadre de la démarche de facilitation autour des captages de 13 maîtres d'ouvrages de l'Yonne et de l'Aube, l'idée de créer des ambassadeurs de l'eau a germé en réponse au besoin de créer un lien avec les citoyens autour de leurs questions sur l'eau. Ainsi, comme les ambassadeurs du tri, les ambassadeurs de l'eau seront au contact direct avec les habitants, utilisant le lien social comme vecteur de la sensibilisation sur les enjeux de l'eau.

Description de l'action

Créer un réseau de bénévoles formés qui auront pour mission, dans chaque village ou quartier, de :

- Renseigner sur les cycles de l'eau locaux (d'où vient l'eau du robinet ? Où est-elle rejetée ? Quelle est sa qualité ?), le niveau de sécheresse, les actions engagées sur le BAC le cas échéant, etc.
- Faire remonter aux gestionnaires les questionnements.
- Proposer des « écogestes » pour réduire les consommations et limiter les rejets polluants.

Le réseau est animé par un service civique ou une animation dédiée appuyée par un service civique.

L'action peut être déployée dans un premier temps sur le territoire du groupement des 13 maîtres d'ouvrages.

Public cible : Citoyens

Porteur : Maîtres d'ouvrages AEP / SMBVA / SBS

Partenaires : AESN, Etat

Indicateurs : Nombre de personnes sensibilisées

Coût : 4 960 € pour un service civique sur 8 mois

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : tous

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 26

Action n°3**Dispositifs d'économie d'eau****Action prioritaire****Thématique** : Sensibilisation**Type d'action** : A lancer**Objectif** : Réduire les consommations d'eau des particuliers**Contexte**

Près de 40 % de la consommation d'eau domestique est liée à la salle de bains. L'installation de petits dispositifs comme des douchettes économes en eau et des mousseurs permet de réduire efficacement la consommation d'eau.

Description de l'action

Organiser des journées de promotion des dispositifs d'économie d'eau afin d'informer de leur intérêt et de favoriser leur accès à un plus grand nombre.

Cette action peut être appuyée par les ambassadeurs de l'eau.

Une action groupée d'achat de kits hydro-économes pour une diffusion plus large est également possible.

Public cible : Particuliers**Porteur** : SMBVA / SBS / associations**Partenaires** : Magasins de bricolage, grandes surfaces, presse locale**Indicateurs** : Nombre de dispositifs vendus**Coût** : 22 € pour un kit économiseur d'eau pour robinets et douche**Besoin en animation du PTGE** : ++**Secteurs** : tous**Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé** : disposition 3

Action n°4**En Quête d'Eau**

Thématique : Sensibilisation

Type d'action : A lancer

Objectif : Développer la participation au dispositif En Quête d'Eau

Contexte

Réseau complémentaire du dispositif ONDE (Observatoire national des étiages) géré par l'OFB (Office Français de la Biodiversité), En Quête d'Eau est un outil de science participative. Il permet :

- une appropriation des tensions quantitatives par les participants,
- une amélioration de la connaissance sur les assecs des cours d'eau, qui sont pour l'instant insuffisamment documentés.

Ce dispositif est déjà mis en oeuvre par le SBS depuis 2020.

Description de l'action

Inciter les citoyens et les élus à observer les écoulements des petits cours d'eau à proximité de chez eux et à noter leurs observations sur la plate-forme en ligne dédiée :

<https://jeparticipe.enquetedeau.eaufrance.fr/>

Public cible : Grand public et élus

Porteur : SMBVA / SBS

Partenaires : Collectivités (relai de l'information)

Indicateurs : Nombre de personnes participant au dispositif

Nombre d'observations bancarisées

Coût : /

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : tous

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 1

Action n°5**La Fresque du climat**

Thématique : Sensibilisation

Type d'action : A lancer

Objectif : Faire comprendre l'essentiel des enjeux climatiques pour passer à l'action

Contexte

La compréhension des mécanismes en jeu autour du changement climatique est une première étape pour pouvoir prendre des décisions qui intègrent cette évolution en cours.

Description de l'action

Proposer des ateliers la fresque du climat ou 2tonnes aux élus du territoire.

Public cible : Élus

Porteur : SMBVA / SBS / PETR / autre structure (association)

Partenaires : Collectivités (relai de l'information), animation SAGE

Indicateurs : Nombre de personnes sensibilisées

Coût : 600 € pour la formation d'un agent

Besoin en animation du PTGE : +

Secteurs : tous

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 26

Action n°6**Partenariats éducatifs et classes d'eau**

Thématique : Sensibilisation

Type d'action : A lancer

Objectif : Sensibiliser aux enjeux de l'eau, de la biodiversité et du changement climatique

Contexte

Afin de favoriser les changements de comportement pour mieux prendre en compte les enjeux autour de l'eau et du changement climatique, L'Agence de l'eau Seine-Normandie a développés différents outils qu'elle finance. Ainsi, un concept d'événement de sensibilisation des scolaires et du grand public et une marque associée "Récid'Eau" ont été créés. Dès lors, le SMBVA a développé sur son territoire ce type de manifestation. Le salon de l'eau s'inscrit dans le cadre d'un partenariat éducatif Récid'Eau entre le SMBVA et l'Agence de l'eau jusqu'en septembre 2024, avec d'autres animations sur le terrain et en milieu scolaire tout au long de l'année.

D'autres partenariat éducatifs existent sous d'autres formats, comme des formations ou ateliers participatifs. Ainsi, le CPIE Yonne-Nièvre organise en 2023 une formation à destination des élus du secteur aval du territoire.

Enfin, des classes d'eau sont organisée par le SESAM pour le public scolaire. Avec la future Maison de l'Eau et de la Biodiversité, 12 classes d'eau par an seront organisées à partir de 2025.

Description de l'action

Poursuivre le déploiement d'actions de sensibilisation sur le territoire avec l'organisation :

- du salon des Récid'Eau en 2024 à Saint-Florentin,
- des animations sur le site restauré de Davrey,
- des animations grand public sur les zones humides,
- des classes d'eau,
- des formations d'élus.

Public cible : Scolaires, élus, grand public

Porteur : SMBVA / SESAM / CPIE Yonne-Nièvre

Partenaires : AESN, syndicats GEMAPI voisins

Indicateurs : Nombre de personnes sensibilisées

Coût : 35 000 €

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : tous

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 26

Action n°7**Conférence des maîtres d'ouvrages eau potable**

Thématique : AEP

Type d'action : A lancer

Objectif : Sensibiliser les maîtres d'ouvrages eau potable à une gestion optimisée des réseaux

Contexte

Les 119 maîtres d'ouvrages eau potable du territoire ont des niveaux de gestion très contrastés, mais ont également des préoccupations communes.

Description de l'action

Organiser une rencontre annuelle des maîtres d'ouvrages eau potable du territoire pour échanger sur la gestion des réseaux et des ressources en eau en valorisant les retours d'expériences positifs.

Public cible : Elus, agents

Porteur : Animation SAGE / PTGE

Partenaires : Services de l'Etat / SATEP / Maîtres d'ouvrages AEP

Indicateurs : Nombre de maîtres d'ouvrages participant

Coût : /

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : tous

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 3

Action n°8

Réduction des fuites des réseaux AEP

Action prioritaire

Thématique : AEP

Type d'action : A construire

Objectif : Réduire les fuites sur les réseaux publics d'eau potable

Contexte

Les rendements des réseaux sur le territoire sont contrastés. Certaines unités de gestion affichent des rendements supérieurs à 90 %, tandis que d'autres sont inférieurs à 50 %. Près d'un tiers des communes présentent des rendements inférieurs à 70 % (donnée AESN). Les diagnostics réalisés dans le cadre des schémas directeurs permettent de quantifier les fuites par secteur et donc de prioriser les travaux pour réduire les fuites. Par ailleurs, des modulateurs de pression peuvent être installés par secteurs pour réduire les volumes perdus par les fuites.

Description de l'action

Mettre en œuvre les travaux identifiés dans les schémas directeurs d'eau potable pour le renouvellement des canalisations.

Public cible : Elus, agents

Porteur : Maîtres d'ouvrages AEP

Partenaires : AESN, ATD (assistance technique départementale), services de l'Etat

Indicateurs : Indice linéaire de pertes

Coût : NC

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : tous

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 3

Action n°9	Réaffectation d'anciens captages AEP
-------------------	---

Thématique : Agriculture

Type d'action : A poursuivre / à construire

Objectif : Favoriser l'accès à l'eau des cheptels

Contexte

L'accès à l'eau pour les élevages bovins est contraint par la disponibilité de la ressource et par le prix de l'eau en cas de raccordement au réseau public d'adduction d'eau. L'accès à une ressource qui n'est plus utilisée pour l'eau potable permet de sécuriser l'abreuvement à un coût acceptable pour les éleveurs.

Description de l'action

Réaffecter pour l'abreuvement les captages AEP voués à l'abandon dans les schémas directeurs AEP, en fonction des besoins.

Demander une contrepartie pour réduire la consommation d'eau (récupération d'eaux pluviales...) ou le développement d'éléments favorables à la qualité des eaux (haies, etc.).

Cette action nécessite la pose d'un réseau d'eau supplémentaire non destinée à la consommation humaine.

Public cible : Eleveurs

Porteur : Maîtres d'ouvrages AEP

Partenaires : Chambres d'agriculture, GDS

Indicateurs : Nombre d'éleveurs bénéficiant d'un tel dispositif

Coût : en fonction de la distance entre les points d'abreuvement et le captage

Besoin en animation du PTGE : +

Secteurs : Serein amont, Armançon amont, Brenne, Armance

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 7

Action n°10**Vêlages d'automne**

Thématique : Agriculture

Type d'action : A construire

Objectif : Réduire la consommation estivale des bovins

Contexte

Dans le système traditionnel d'élevage allaitant, les vêlages ont lieu en hiver. Les veaux sont ainsi au pâturage en été. Le système des vêlages d'automne, plus contraignant en terme d'organisation du travail et d'équipement, permet de réduire significativement la consommation estivale d'un cheptel en sevrant les veaux avant l'été.

Description de l'action

S'assurer des possibilités de la filière.

Organiser des retours d'expériences.

Proposer un accompagnement technique.

Public cible : Eleveurs

Porteur : Alysé

Partenaires : Chambres d'agriculture, VIVEA

Indicateurs : Nombre d'exploitation d'élevage ayant changé de système

Volumes annuels économisés

Coût : /

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : Serein amont, Armançon amont, Brenne, Armance

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 3

Action n°11**Stockage d'eau à la parcelle**

Thématique : Agriculture

Type d'action : A poursuivre

Objectif : Réduire les prélèvements estivaux des bovins et faciliter l'accès à l'abreuvement

Contexte

Suite à la demande d'une commune de trouver une solution pour limiter les conflits d'usages entre l'AEP et l'abreuvement, le SMBVA a lancé un appel à projet auprès des éleveurs de l'amont du bassin versant pour installer une citerne souple pour l'abreuvement du bétail en contrepartie de la possibilité d'effectuer une action de restauration du milieu.

Description de l'action

Installer des citernes souples remplies avec de l'eau en période hivernale pour une utilisation lors de 3 mois d'été.

Public cible : Eleveurs

Porteur : SMBVA / SBS

Partenaires : AESN, Région BFC

Indicateurs : Nombre de projets réalisés

Volume de stockage mis en place

Coût : 20 000 € pour 300 m3 (durée de vie 20 ans min.)

Besoin en animation du PTGE : +

Secteurs : Serein amont, Armançon amont, Brenne, Armance

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 3

Action n°12**Récupération des eaux pluviales**

Thématique : Agriculture

Type d'action : A construire

Objectif : Réduire la consommation estivale des bovins et faciliter l'accès à l'abreuvement

Contexte

La récupération des eaux pluviales est un des moyens de substitution à un prélèvement dans le milieu naturel en période estivale. Pour cela, l'accès à des toitures proches des pâtures est un élément à faciliter pour développer la récupération des eaux pluviales en-dehors du siège de l'exploitation lorsque cela est possible.

Des aides existent pour la récupération des eaux pluviales des bâtiments agricoles, mais semblent difficiles d'accès pour les éleveurs.

Description de l'action

Faciliter l'accès aux aides existantes.

Faciliter la mutualisation de toitures entre collectivités et éleveurs.

Public cible : Eleveurs

Porteur : Chambres d'agriculture / animation agricole du SMBVA

Partenaires : AESN, GDS, CD 21, collectivités

Indicateurs : Nombre de projets réalisés

Volume de stockage mis en place

Coût : € / m³

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : Serein amont, Armançon amont, Brenne, Armance

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 3

Action n°13**Valorisation des haies**

Thématique : Agriculture

Type d'action : A construire

Objectif : Faciliter la valorisation économique des haies pour favoriser leur préservation et leur développement sur le territoire

Contexte

Les haies possèdent de multiples fonctionnalités (ombrage, infiltration et épuration des eaux de ruissellement, biodiversité, auxiliaires de culture, pollinisateurs, brise-vent, stockage de carbone) et usages (fourrage, litière – avec évolution de l'assolement, plaquettes pour paillage ou chauffage, bois d'oeuvre) à la croisée des enjeux quantitatif et qualitatif de l'eau notamment.

Description de l'action

Organiser des retours d'expériences et appuyer la mutualisation de matériel pour la production de plaquettes.

Expérimenter l'utilisation de feuillages en fourrage.

Public cible : Eleveurs et céréaliers

Porteur : SMBVA / SBS

Partenaires : CPIE Yonne-Nièvre, animation agricole du SMBVA, Chambres d'agriculture, CD 89, CUMA, CNPF

Indicateurs : Nombre de projets engagés

Coût :

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : tous

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 20

Action n°14**Gestion de l'irrigation**

Thématique : Agriculture

Type d'action : A poursuivre

Objectif : Utiliser du matériel d'irrigation économe en eau avec un pilotage adapté aux besoins des plantes

Contexte

L'irrigation est relativement peu développée sur le territoire et se concentre essentiellement sur les secteurs en aval où les ressources en eau sont plus abondantes. Néanmoins elle représente 68 % des consommations d'eau estivales sur le secteur du Serein aval. La Chambre d'agriculture de l'Yonne réalise un accompagnement technique et administratif auprès des irrigants.

Description de l'action

Accompagner les irrigants et les projets nécessitant de l'eau pour optimiser les consommations et faire évoluer les agriculteurs vers des systèmes plus résilients et moins consommateurs d'eau.

Favoriser le renouvellement du matériel des irrigants (rampes basse pression, etc.).

Equiper et former les irrigants au pilotage fin de l'irrigation (utilisation de sondes et d'outils d'aide à la décision).

Public cible : Irrigants

Porteur : Chambres d'agriculture

Partenaires : FranceAgriMer

Indicateurs : Nombre d'irrigants ayant un mode de gestion économe en eau

Coût : 30000 € pour une rampe de 72 m

Besoin en animation du PTGE : +

Secteurs : Armançon aval et amont, Serein aval et intermédiaire

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 3

Action n°15

Stockage d'eau dans les sols

Action prioritaire

Thématique : Agriculture

Type d'action : A lancer

Objectif : Développer les systèmes agricoles limitant les pertes d'eau des parcelles

Contexte

Afin d'adapter les grandes cultures à une moindre disponibilité de l'eau en période de croissance des plantes, développer la rétention d'eau dans les sols apparaît comme un enjeu majeur. Les techniques culturales simplifiées (TCS), qui limitent le travail du sol, ou l'agriculture de conservation des sols (ACS) basée sur le non-labour, la couverture du sol et la rotation des cultures, permettent le développement d'une porosité qui augmente la réserve utile en eau du sol et réduisent les risques de ruissellement en favorisant une couverture du sol. D'autre part, l'agroforesterie limite les pertes par évapotranspiration en réduisant les effets du vent.

Description de l'action

Organiser des retours d'expériences pour sensibiliser aux intérêts de l'ACS / TCS / agroforesterie.

Accompagner les exploitants vers un changement de système en veillant à l'usage économe des intrants.

Public cible : Céréaliers, polyculteurs

Porteur : APAD (Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable), animation agricole

Partenaires : Chambres d'agriculture, AESN

Indicateurs : Nombre de journées organisées

Nouvelles surfaces en TCS / ACS / agroforesterie

Coût : /

Besoin en animation du PTGE : +

Secteurs : tous

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : dispositions 5 et 6

Action n°16**Aspersion des vignes**

Thématique : Agriculture

Type d'action : A lancer

Objectif : Limiter les conséquences de l'aspersion des vignes contre le gel

Contexte

L'aspersion pour la protection des vignes contre le gel est utilisée dans le chablisien. Cet usage a un impact quantitatif significatif (réduction de plus de 30 % du débit du Serein en avril 2022), mais également qualitatif. En effet, l'aspersion de 40 mm pendant 10 h sur les parcelles engendre un ruissellement entraînant des eaux fortement chargées vers le Serein.

Description de l'action

Réduire les impacts qualitatifs de l'aspersion en mettant en place des techniques d'hydraulique douce (bandes enherbées, haies) en aval des parcelles concernées.

Favoriser les techniques alternatives à l'aspersion (résistances électriques).

Public cible : Vignerons

Porteur : FDAC (Fédération de défense de l'appellation Chablis), Chambre d'agriculture 89, ASA d'aspersion

Partenaires : Animation agricole des bassins d'alimentation des captages

Indicateurs : Nombre de rencontres de sensibilisation des vignerons

Coût : /

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : Serein aval et intermédiaire

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : NC

Action n°17**Règlements d'eau des prises d'eau et arrivées d'eau**

Thématique : Canal de Bourgogne

Type d'action : A lancer

Objectif : Disposer de règles précisant les conditions de prélèvement de chaque prise d'eau

Contexte

Les prélèvements pour l'alimentation en eau du canal de Bourgogne sont soumis, comme tout prélèvement dans les eaux superficielles, à la Loi sur l'eau, imposant un respect des débits réservés. Le fonctionnement complexe du système alimentaire du canal avec l'utilisation des réservoirs et le milieu que constituent une particularité à appréhender. Un besoin d'établir des règles claires et transparentes se fait sentir.

Description de l'action

Clarifier les notions de débit réservé sur un système influencé par les barrages réservoirs et définir des règles encadrant les prélèvements d'eau de chaque prise d'eau du canal.

Public cible : /

Porteur : VNF, DDT

Partenaires : SMBVA, CLE de l'Armançon

Indicateurs : Nombre et pourcentage de prises /arrivées d'eau disposant d'un règlement d'eau

Coût : /

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : Armançon aval et amont, Brenne

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 4

Action n°18**Modernisation hydraulique du canal**

Thématique : Canal de Bourgogne

Type d'action : A poursuivre

Objectif : Automatiser la gestion hydraulique pour optimiser la gestion des prélèvements

Contexte

Historiquement, la gestion des prélèvements pour l'alimentation en eau du canal de Bourgogne se fait de façon manuelle. L'automatisation des vannes et la gestion à distance permettra d'optimiser la gestion de l'alimentation, de gagner en réactivité et ainsi de réduire les prélèvements.

Description de l'action

Poursuivre l'automatisation de la gestion hydraulique sur le secteur Venarey - Migennes.

Public cible : /

Porteur : VNF

Partenaires : CLE de l'Armançon

Indicateurs : Nombre de vannes automatisées

Coût : 11 M €

Besoin en animation du PTGE : +

Secteurs : Armançon aval et amont, Brenne

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 1

Action n°19**Usages industriels****Thématique :** Industriels**Type d'action :** A poursuivre**Objectif :** Réduire la consommation d'eau des entreprises**Contexte**

Les prélèvements d'eau par les industriels a fortement diminué au cours des dernières décennies. Cependant, les entreprises disposent encore d'un potentiel de réduction de leur consommation en modifiant leurs process (recyclage par exemple). Grâce à une convention avec l'AESN, la CCI de l'Yonne accompagne les entreprises notamment en réalisant des diagnostics sur le volet eau et en les aidant à obtenir des subventions.

La DREAL, qui contrôle les ICPE (installation classées pour la protection de l'environnement), demande à ce que les plus gros consommateurs réalisent une étude technico-économique pour réduire la consommation d'eau annuelle.

Description de l'action

Favoriser la modification de process ou la récupération d'eaux pluviales et l'amélioration de la qualité des rejets par l'accompagnement technique et administratif (montage du dossier de demande de subvention).

Public cible : Entreprises**Porteur :** CCI, CNAMS**Partenaires :** AESN, DREAL, DDETSPP**Indicateurs :** Nombre d'entreprises aidées, volumes annuels économisés**Coût :** /**Besoin en animation du PTGE :** +**Secteurs :** Armançon aval et amont, Brenne, Serein aval**Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé :** disposition 3

Action n°20**Modification des consommations viticoles**

Thématique : Industriels

Type d'action : A lancer

Objectif : Eviter les ruptures d'AEP en période de vendanges

Contexte

Lors des périodes de vendanges, les viticulteurs utilisent beaucoup d'eau pour le nettoyage des engins notamment. Cette consommation peut mettre à mal les capacités locales de distribution d'eau potable et entraîne une augmentation des prélèvements en période d'été.

Description de l'action

Inciter les viticulteurs à s'équiper de compteurs d'eau.

Modifier les pratiques de lavages des engins.

Public cible : Viticulteurs

Porteur : FDAC, Chambre d'agriculture 89

Partenaires : DETSPP, AESN, maîtres d'ouvrages AEP

Indicateurs : Nombre de viticulteurs équipés d'un compteur, nombre de viticulteurs ayant modifié leurs pratiques

Coût : /

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : Serein intermédiaire et aval

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : /

Action n°21**Acquisition de zones humides**

Thématique : Milieux aquatiques et humides

Type d'action : A lancer

Objectif : Disposer d'une stratégie foncière sur les ZH drainées pour faciliter leur restauration

Contexte

Les zones humides ont fortement régressé depuis plusieurs décennies. Le drainage des parcelles a été largement développé dans certains secteurs pour faciliter leur exploitation agricole ou sylvicole. Cependant, à l'interface entre les eaux souterraines et les eaux superficielles, ces milieux jouent un rôle essentiel dans la régulation et l'épuration des eaux et pour la biodiversité. Leur restauration permet notamment de favoriser le soutien d'étiage en tête de bassin versant.

Description de l'action

Acquérir les zones humides dont le fonctionnement est dégradé par le drainage, en priorité sur les masses d'eau petits cours d'eau.

Restaurer ces zones par suppression / bouchage de drains.

Définir un plan de gestion de ces zones humides.

Public cible : Propriétaires de zones humides

Porteur : Fédération de chasse / CEN / collectivités / SMBVA /SBS

Partenaires : AESN, ONF, CNPF

Indicateurs : Surface de ZH acquise et restaurée

Coût : 4000 € / ha

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : tous

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 15

Thématique : Milieux aquatiques et humides

Type d'action : A construire

Objectif : Restaurer les milieux aquatiques et humides sur un secteur pilote

Contexte

Les milieux aquatiques et humides fonctionnels rendent des services écosystémiques (épuration et régulation des eaux notamment) qu'il est possible de retrouver par des actions de restauration. Ces actions constituent des solutions d'adaptation fondées sur la nature. De nombreuses actions sont déjà réalisées ou programmées dans le cadre des CTEC (Contrat Territorial Eau et Climat) des syndicats de l'Armançon et du Serein. Ainsi, par exemple, sur le bassin versant du Brévant (affluent de l'Armançon dans l'Aube), la suppression de drainages forestiers et la restauration de méandres va être mise en oeuvre.

En Côte d'Or, les bassins versants voisins de la Louesme (affluent de l'Armançon amont) et du ru des Éperons (affluent du Serein amont) ont été particulièrement modifiés, favorisant ainsi l'évacuation des eaux du territoire et le mauvais état écologique. Une action concentrée sur ce secteur permettrait une amélioration notable de la situation d'un point de quantitatif et qualitatif.

L'action sur le bassin de la Louesme a été inscrite dans le PAOT (Plan d'Action Opérationnel Territorialisé) de la Côte d'Or.

Description de l'action

Effectuer des actions de restauration des milieux aquatiques et humides, en particulier sur les bassins de la Louesme et du ru des Éperons.

Public cible : Propriétaires de parcelles et exploitants

Porteur : SMBVA / SBS

Partenaires : AESN, services de l'Etat

Indicateurs : Projet de restauration engagé

Linéaire de cours d'eau restaurés

Surface de zones humides restaurées

Coût : très variables en fonction du type de projet et de son envergure

Besoin en animation du PTGE : +++

Secteurs : tous

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 16

Action n°23**Réduction de l'impact des étangs**

Thématique : Milieux aquatiques et humides

Type d'action : A construire

Objectif : Réduire l'impact thermique cumulé des chapelets d'étangs sur les cours d'eau

Contexte

Sur certains affluents du Serein, la succession d'étangs sur les cours d'eau pose des problèmes de débits réservés après une période sèche, lors de la reprise des écoulements, mais surtout de réchauffement des eaux en aval. L'état écologique de l'Argentalet est ainsi déclassé à cause de la température. Il est possible de mettre en place des moines, qui permettent un rejet en aval en prenant l'eau du fond de l'étang, moins chaude que celle en surface.

Description de l'action

Mettre en place des moines ou des dérivations sur les étangs des affluents du Serein amont.

Public cible : Propriétaires d'étangs

Porteur : SBS

Partenaires : AESN, services de l'Etat

Indicateurs : Nombre de dispositifs mis en place

Coût : > 10 000 € pour un moine

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : Serein amont

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : /

Action n°24**Suivi des ressources en eau**

Thématique : Connaissance

Type d'action : A construire

Objectif : Améliorer le suivi des ressources en eau du territoire

Contexte

La plupart des 12 unités aquifères présentes sur le périmètre ne disposent pas d'un suivi piézométrique représentatif sur le territoire. La surveillance des eaux souterraines est donc relativement limitée et est à développer.

Le suivi du débit des cours d'eau est mieux maillé. Cependant, pour deux affluents de l'Armançon (ru de Baon et Créanton), une station hydrométrique serait intéressante. Par ailleurs, la précision des mesures effectuées en étiage pourrait être améliorée.

Description de l'action

Etudier l'opportunité d'ajouter des points de suivi pour les eaux souterraines et les eaux de surface et la possibilité d'améliorer la précision des stations hydrométriques pour les bas débits.

Public cible : /

Porteur : DREAL / BRGM

Partenaires : SMBVA / SBS, CD21, CD89, CLE de l'Armançon

Indicateurs : Nombre de points de suivi à créer actés

Coût : /

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : tous

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 1

Action n°25

Instrumentation des captages d'eau potable

Thématique : Connaissance

Type d'action : A lancer

Objectif : Suivre l'état quantitatif des ressources en eau captées

Contexte

Les maîtres d'ouvrages eau potable ont la connaissance des volumes qu'ils prélèvent, mais bien souvent l'état quantitatif de la ressource qu'ils utilisent n'est pas connu. L'instrumentation des captages peut permettre de piloter les interconnexions le cas échéant, mais permet également d'améliorer la connaissance sur les capacités des nappes et ainsi d'anticiper la baisse prévisible des ressources disponibles à l'avenir.

Description de l'action

Equiper les captages de sources d'un dispositif de mesure du débit du trop-plein et les puits et forages d'une sonde piézométrique pour suivre l'évolution de la hauteur de la nappe captée.

Prévoir un système de gestion centralisé des données et un entretien régulier des dispositifs.

Public cible : Elus, agents

Porteur : Maîtres d'ouvrages AEP

Partenaires : AESN, Conseils départementaux, SATEP

Indicateurs : Nombre de captages instrumentés

Coût : sources : 4000 à 5000 € HT

puits : 2000 à 3000 € HT

fonctionnement : 500 à 700 €/an/point

Besoin en animation du PTGE : +++

Secteurs : tous

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 1

Action n°26**Schémas directeurs d'alimentation en eau potable****Thématique :** Connaissance**Type d'action :** A lancer**Objectif :** Couvrir le périmètre de schémas directeurs AEP à une échelle intercommunale**Contexte**

Les schémas directeurs d'alimentation en eau potable sont des études globales visant à connaître l'état des réseaux et planifier les investissements nécessaires à leur bonne gestion. Ils doivent être établis à partir du 31 décembre 2024. Un délai de 2 ans supplémentaires est accordé si le transfert de compétence a lieu après le 1er janvier 2023.

65 communes du territoire n'ont pas de schéma directeur en eau potable de moins de 10 ans et n'ont pas encore lancé ces études. Ces communes sont situées sur les communautés de communes suivantes :

- Agglomération Migennoise (2 communes),
- Chablis, Villages et Terroir (5 communes),
- Serein (15 communes, dont les SIAEP de Bierry-les-Bellefontaines, Thizy-Talcy-Blacy-Mamreaux et Vireaux-Sambourg-Moulins)
- Forêt, Seine et Suzon (3 communes),
- Le Tonnerrois en Bourgogne (6 communes),
- Pouilly-Bligny (10 communes, dont le SIAEP de Thoisy-le-Désert),
- Pays d'Alésia et de la Seine (24 communes, dont les SIAEP de Bussy-le-Grand et de La Villeneuve-les-Convers) - SDAEP prévu prochainement.

Description de l'action

Réaliser une étude globale à une échelle intercommunale comprenant :

- la réalisation d'un diagnostic complet des réseaux,
- la pose de compteurs de sectorisation (connectés),
- la planification des travaux de renouvellement des canalisations avec la définition d'un prix de l'eau en conséquence,
- la réalisation d'un PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux).

L'animation du PTGE suit les schémas directeurs et met à jour une base de données recensant les conclusions afin de pouvoir s'assurer que les investissements prévus sont par la suite effectivement réalisés.

Public cible : Elus, agents**Porteur :** Maîtres d'ouvrages AEP**Partenaires :** AESN**Indicateurs :** Nombre d'études engagées / terminées**Coût :** /**Besoin en animation du PTGE :** ++**Secteurs :** tous**Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé :** disposition 2

Action n°27

Ressources extérieures

Thématique : Connaissance

Type d'action : A lancer

Objectif : Quantifier la dépendance aux ressources extérieurs

Contexte

Les services d'eau potable sur le bassin du Serein, et dans une moindre mesure sur le bassin de l'Armançon, sont interconnectés pour importer de l'eau issue de ressources extérieures au territoire. Il apparaît important d'évaluer les volumes concernés par ces interconnexions pour mesurer la dépendance à des ressources dont la maîtrise n'est pas forcément assurée par des acteurs du territoire.

Description de l'action

Chiffrer les volumes d'eau potable transférés entre les bassins du Serein, de l'Armançon et les bassins voisins.

Public cible : Elus, agents

Porteur : Animation du PTGE

Partenaires : Maîtres d'ouvrage AEP

Indicateurs : Etude engagée

Coût : /

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : tous

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 3

Action n°28

Diagnostic des bâtiments publics

Action prioritaire

Thématique : Connaissance

Type d'action : A lancer

Objectif : Réduire la consommation d'eau des bâtiments et sites publics

Contexte

Le Plan Eau demande que les administrations publiques soient exemplaires en terme de sobriété d'usage de l'eau. Des bâtiments et sites publics, de par leur fréquentation, peuvent avoir des consommations d'eau importantes.

Description de l'action

Réaliser un diagnostic des consommations d'eau de chaque bâtiment public et des grands consommateurs (fontaines, piscines, etc.) et équiper les bâtiments publics de compteurs avec télérelève.

Cette action peut être réalisée en interne par les services techniques de la collectivité, ou en faisant appel à un prestataire. L'objectif est de mettre en place la récupération d'eaux pluviales ou des équipements économes en eau.

Public cible : Elus, agents

Porteur : Collectivités, établissements publics

Partenaires : AESN

Indicateurs : Nombre de communes ayant fait un diagnostic

Coût :

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : tous

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 1

Action n°29

Modélisation hydrogéologique

Thématique : Connaissance

Type d'action : A lancer

Objectif : Connaître le fonctionnement des nappes

Contexte

Le SDDEA a mis en place une Stratégie 2100 sur son territoire pour répondre aux multiples enjeux de l'eau et anticiper le changement climatique. L'étude prospective sur les ressources en eau est un des éléments de cette stratégie qui s'appuie sur un partenariat recherche et développement avec le BRGM.

Description de l'action

Etudier le fonctionnement des nappes du bassin de l'Armançe, déterminer la vulnérabilité des ouvrages de captage et déterminer et répartir les volumes prélevables.

Public cible : /

Porteur : SDDEA

Partenaires : BRGM, AESN, CLE de l'Armançon

Indicateurs : Etude engagée

Coût :

Besoin en animation du PTGE : +

Secteurs : Armançe

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : dispositions 1 et 2

Action n°30

Ressources d'importance

Thématique : Connaissance

Type d'action : A construire

Objectif : Evaluer les potentialités futures des alluvions de l'Armançon

Contexte

Les alluvions de l'Armançon dans sa partie icaunaise apparaissent comme la ressource en eau la moins vulnérable en termes de quantité et de qualité. Ainsi, ils sont susceptibles d'accueillir de nouveaux prélèvements. Mieux connaître son évolution en lien avec le changement climatique permettrait d'anticiper la sécurisation de l'AEP dans un large secteur.

Description de l'action

Réaliser une étude prospective des potentialités des alluvions de l'Armançon en aval de la confluence avec la Brenne. Cette étude intègre les problématiques qualitatives et définit les volumes prélevables pour tous les usages.

Public cible : /

Porteur : SDDEA / autres maîtres d'ouvrage AEP

Partenaires : AESN, CLE de l'Armançon

Indicateurs : Etude engagée

Coût : 80 000 €

Besoin en animation du PTGE : +++

Secteurs : Armançon aval

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : dispositions 1 et 2

Action n°31	Instrumentation des prises d'eau et arrivées d'eau du canal
--------------------	--

Thématique : Connaissance

Type d'action : A poursuivre

Objectif : Connaître tous les volumes prélevés pour l'alimentation en eau du canal

Contexte

VNF a entrepris d'instrumenter les principales prises d'eau du canal de Bourgogne. Après une période d'étalonnage, des mesures fiables des prélèvements vont pouvoir être disponibles. Les données sur les principales prises d'eau icaunaises (Ancy-le-Franc, Tonnerre et Germigny) sont déjà publiées en ligne sur la plate-forme aGHyre.

Description de l'action

Finaliser le calibrage de l'instrumentation réalisée.

Poursuivre la pose d'instrumentation pour les prises d'eau.

Quantifier les arrivées d'eau (sources captées entièrement par le canal) et les débits non prélevés.

Public cible : /

Porteur : VNF

Partenaires : SMBVA, CLE de l'Armançon, (AESN)

Indicateurs : Nombre et pourcentage de prises /arrivées d'eau instrumentées

Coût : /

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : Armançon aval et amont, Brenne

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 1

Action n°32

Soutien d'étiage par le canal

Thématique : Connaissance

Type d'action : A lancer

Objectif : Quantifier le soutien d'étiage assuré par le canal sur le bassin de l'Armançon

Contexte

Le canal de Bourgogne soutient les débits d'étiage par les barrages réservoirs mais est également le plus gros préleveur à l'échelle annuelle sur le bassin de l'Armançon. Cependant, ses fuites étant estimées à 80 % de ses prélèvements, une part importante de l'eau retourne vers les cours d'eau ou alimente les nappes alluviales de la Brenne et de l'Armançon. Ces apports peuvent constituer un soutien d'étiage, qui peut être bénéfique pour certains usages (captages d'eau potable) ou pour certains petits cours d'eau. Aussi, il apparaît nécessaire de connaître la part de l'eau restituée au milieu naturel et d'éclairer le système : alimentation des barrages réservoirs / rivière / nappe / canal, y compris de manière prospective dans le contexte du changement climatique.

Par ailleurs, les réservoirs de Pont et de Grosbois soutiennent respectivement les débits de l'Armançon et de la Brenne pour que des prélèvements puissent être effectués dans ces cours d'eau en aval pour l'alimentation en eau du canal.

Description de l'action

Etudier le soutien d'étiage des nappes et cours d'eau par les pertes du canal et des restitutions à l'aval des réservoirs.

Public cible : /

Porteur : VNF

Partenaires : AESN, SMBVA, CLE de l'Armançon

Indicateurs : Etude engagée

Coût : /

Besoin en animation du PTGE : +

Secteurs : Armançon aval et amont, Brenne

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 4

Action n°33

Caractérisation des usages du canal

Thématique : Connaissance

Type d'action : A lancer

Objectif : Connaître l'ensemble des usages liés au canal et à son système alimentaire

Contexte

Le canal et ses réservoirs sont concernés par de nombreux usages consommateurs et non consommateurs d'eau. La vision exhaustive des différents usages permettra de mieux cerner les enjeux liés au fonctionnement du canal.

Description de l'action

Recenser et localiser tous les usages liés au canal.

Quantifier les volumes prélevés et les surfaces raccordées pour les rejets.

Public cible : Usagers du canal

Porteur : VNF

Partenaires : AESN, CLE de l'Armançon

Indicateurs : Nombre de prélèvements et rejets caractérisés

Coût : /

Besoin en animation du PTGE : +

Secteurs : Armançon aval et amont, Brenne

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 1

Thématique : Connaissance

Type d'action : A lancer

Objectif : Limiter les conflits d'usages dans un contexte de changement climatique

Contexte

Les réservoirs de Pont-et-Massène et de Grosbois ont été créés pour l'alimentation en eau du canal de Bourgogne et sont gérés par VNF, affectataire du domaine public fluvial de l'Etat. Aujourd'hui, ils sont utilisés également pour l'alimentation en eau potable, la baignade, le nautisme, le soutien d'étiage et l'hydroélectricité. La gestion de ces ressources nécessite de prendre en compte ces multiples usages.

Description de l'action

Réaliser des études sur les réservoirs de Pont-et-Massène et Grosbois afin d'identifier :

- les volumes stockés et transitant par les réservoirs toute l'année ;
- le recensement des usages qui dépendent de ces réservoirs (par prélèvement direct ou à l'aval), avec leurs consommations liées à leurs besoins actuels et futurs ;
- l'adéquation entre ces besoins et ces volumes disponibles ;
- l'évolution de cette disponibilité au regard du changement climatique.

Ces études seront suivies d'une concertation de tous les acteurs concernés par les réservoirs dans l'objectif de concilier les différents usages en fonction des ressources disponibles et à terme de permettre l'établissement de courbes objectifs de gestion par l'exploitant VNF.

Public cible : Usagers des lacs réservoirs

Porteur : VNF

Partenaires : services de l'Etat, Région Bourgogne-Franche-Comté, Conseil Départemental de la Côte-d'Or, maîtres d'ouvrages eau potable, Communautés de Communes Ouche et Montagne, Communauté de Communes des Terres d'Auxois, AESN, SMBVA, CLE de l'Armançon

Indicateurs : étude engagée / réalisée

Coût : /

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : Armançon amont, Brenne

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 4

Action n°35

Relevés bathymétriques

Thématique : Connaissance

Type d'action : A lancer

Objectif : Connaître la hauteur de sédiments dans les biefs du canal

Contexte

La connaissance bathymétrique (hauteur du fond) du canal est loin d'être exhaustive. Le règlement d'eau du canal prévoyant une hauteur de mouillage de 1,80 m par rapport au fond, plus le fond est envasé, plus la hauteur d'eau dans le bief doit être élevée pour la navigation. Or, les fuites sont plus importantes sur le haut des berges, qui ont dû être réhaussées lors du passage du canal au gabarit Freycinet. Ainsi, la connaissance de la bathymétrie des biefs permet de cibler les curages des sédiments et donc participer à la limitation des fuites en réduisant la hauteur d'eau dans les biefs. L'action est cependant limitée par le coût potentiellement important du curage des vases et les difficultés de cofinancement de l'action.

Description de l'action

Effectuer des campagnes de relevés bathymétriques, en priorité sur les biefs concernés par une prise d'eau.

Public cible : /

Porteur : VNF

Partenaires :

Indicateurs : Linéaire de bief relevé

Coût : 240 000 €

Besoin en animation du PTGE : +

Secteurs : Armançon aval

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 1

Action n°36

Nouveaux ouvrages de prélèvements

Thématique : Connaissance

Type d'action : A lancer

Objectif : Avoir une vision la plus exhaustive possible des prélèvements en nappe

Contexte

La création d'un ouvrage de prélèvement d'eau dans le sous-sol doit faire l'objet, par le propriétaire, d'une déclaration en mairie pour les ouvrages domestiques et auprès de la DREAL pour les ouvrages de plus de 10 m de profondeur. Le site du BRGM DUPLOS (Déclaration Unifiée Pour Les Ouvrages Souterrains) permet désormais d'effectuer cette démarche-ci en ligne.

D'autre part, les prélèvements supérieurs à 7 000 m³/an doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de l'AESN et ceux supérieurs à 10 000 m³/an une déclaration au titre du Code de l'Environnement.

Description de l'action

Informier / sensibiliser les foreurs et puisatiers sur les obligations pour les propriétaires de déclarer les ouvrages de prélèvement et les prélèvements le cas échéant.

Public cible : Entreprises

Porteur : Animation PTGE

Partenaires : Services de l'Etat, CLE de l'Armançon

Indicateurs : Nombre d'entreprises sensibilisées

Coût : /

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : tous

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : /

Action n°37

Réutilisation d'eaux usées traitées (REUT)

Thématique : Connaissance

Type d'action : A lancer

Objectif : Connaître les possibilités de développer la REUT sur le territoire

Contexte

Les eaux usées traitées par les stations d'épuration sont une ressource potentielle pour l'irrigation. Pour l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le financement de projets de REUT s'inscrit uniquement dans le cadre de la substitution de prélèvements estivaux actuels. Par ailleurs, les rejets des stations soutiennent le débits d'étiage de nombreux cours d'eau. Le potentiel est donc actuellement limité aux secteurs où l'irrigation est déjà développée et sur les principaux cours d'eau.

Description de l'action

Localiser les secteurs où la REUT est envisageable sur le territoire.

Définir les usages pour lesquels la REUT est autorisée.

Faire connaître les possibilités aux irrigants.

Identifier d'éventuels porteurs de projet.

Public cible : Irrigants

Porteur : SMBVA / SBS

Partenaires : Chambres d'agriculture, SATESE

Indicateurs : Nombre d'irrigants potentiellement concernés

Coût : /

Besoin en animation du PTGE : ++

Secteurs : Armançon aval et amont, Serein aval et intermédiaire

Lien avec le SAGE de l'Armançon révisé : disposition 3

Contact :

Edouard BENOIT
edouard.benoit@bassin-amancon.fr
03 86 55 40 04
06 42 41 86 80

SMBVA
58 ter rue Vaucorbe
89700 TONNERRE

